

Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine

Qui sommes-nous?

Voici en bref la structure de notre organisation:

Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine (AME)

L'Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine (AME) a été fondée en 1992 et a été officiellement reconnue par l'Office fédéral de l'agriculture comme organisation d'élevage indépendante, en août 2003. L'AME est responsable de la race et vise à conserver le mouton d'Engadine dans sa forme originale et à sauvegarder et promouvoir la population de cette race grâce à un élevage organisé.

L'AME bénéficie du soutien financier des éleveurs-membres, des membres passifs et honoraires et des donateurs. La cotisation annuelle est de CHF 50.- par personne. Les communications de l'AME parviennent aux membres de l'association par l'intermédiaire de son journal « Besch da Pader Post » à titre gratuit. Le site Internet www.engadinerschaf.ch permet d'obtenir des informations actuelles sur les dates et événements importants, de vendre ou d'acheter des animaux d'élevage, de vendre des produits et de faire enregistrer les animaux dans le herd-book par e-mail.

Le **Comité** dirige l'association et la représente face à l'extérieur. La **Commission d'experts** s'occupe des questions techniques liées à l'élevage. Elle définit les objectifs d'élevage du mouton d'Engadine et en assume la responsabilité vis-à-vis des éleveurs.

Le **Président du jury** préside la Commission d'experts et fait le lien avec le Comité. Le **Service du herd-book** met à jour les données des animaux selon les informations qu'on lui transmet et fournit aux experts et aux éleveurs les données souhaitées.

Les **experts** acceptent ou refusent l'admission des animaux au herd-book selon les directives de l'association et le standard de la race. Ils sont responsables de l'évaluation des animaux dans leur section. En même temps, ils conseillent l'éleveur en matière de sélection, de détention et d'affouragement des animaux.

Président:	Daniel Müller	Brunnengasse 7, 8162 Steinmaur,	Tél.: 044/853 32 36
Président du jury:	Christian Gazzarin,	Rietstr. 17, 9016 St. Gallen,	Tél.: 071/280 00 38
Service du herd-book:	Yvonne Hossli,	Oberzeiherstr.27, 5079 Zeihen	Tél.: 062/876 16 39

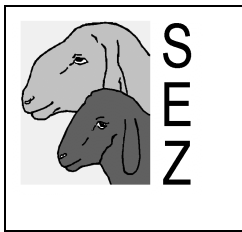
PRO SPECIE RARA (PSR)

PSR est une fondation qui vise à conserver le patrimoine génétique, historique et culturel des animaux et des plantes. En 1985, elle a initié la reconstitution de la race du « mouton roux d'Engadine » et en a dirigé l'élevage jusqu'en 1992.

PSR est dirigée par un Comité de fondation. Ses activités englobent la garde d'un troupeau-souche pour chaque race menacée, la coordination des parrainages, l'édition de publications et l'organisation de marchés-concours destinés à sensibiliser le grand public au sujet des « anciens biens culturels ». Le domaine des animaux est suivi par deux responsables régulièrement en contact avec l'AME.

La fondation est financièrement soutenue par un grand nombre de membres actifs et de donateurs.

Adresse:	PRO SPECIE RARA, Unter Brüglingen 6	4052 Basel	Tel.: 061 / 545 99 11
----------	-------------------------------------	------------	-----------------------



Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine

Instructions pour l'éleveur

Voici les principales démarches administratives de l'élevage. Pour les questions techniques liées à l'élevage, comme par exemple la sélection d'animaux pour l'optimisation de l'élevage, veuillez consulter le standard de la race ou les objectifs d'élevage du mouton d'Engadine.

A Marquage

Tout détenteur de mouton est obligé de marquer les agneaux nés vivants. Les instructions de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) font foi.

B Enregistrement des naissances AME

Les agnelages doivent être annoncés dans un délai de 30 jours. L'annonce peut être faite à l'aide de formulaires d'annonce collective, par fax, post ou email. Tous les agneaux doivent être annoncés : ceux destinés à l'élevage, ceux destinés à l'engraissement ainsi que les mort-nés ; ceci pour pouvoir déterminer la performance de reproduction reproductrice/fertilité des brebis. Les agneaux destinés à l'élevage doivent porter un nom – ceux des mâles commencent par la même lettre du nom de leur père; ceux des femelles peuvent être choisis librement. L'éleveur AME peut commander gratuitement sur notre site Internet, un logiciel spécial (Auenspiegel.xls) permettant de gérer le troupeau de manière rapide et efficace.

C Inscription au herd-book

Lorsqu'un animal est destiné à l'élevage (croix dans le formulaire d'annonce des naissances), l'expert responsable doit évaluer l'agneau lors d'une visite à la ferme ou lors d'un marché régional pour l'inscrire au herd-book selon les critères liés au standard de la race. L'inscription au herd-book est gratuite pour les membres de l'AME (voir fiche technique 4, Prix / Commerce). L'inscription est provisoire jusqu'à la première mise bas et devient définitive après celle-ci et la première évaluation.

Les agneaux ne sont admis au herd-book que si leurs parents figurent définitivement au herd-book. Les parents de jeunes béliers doivent en plus disposer du statut G « accouplement dirigé ».

D Déplacement

La vente de jeunes animaux d'élevage n'est autorisée que lorsque le service du herd-book a délivré un certificat, c'est-à-dire que l'animal doit avoir été contrôlé et inscrit au herd-book par l'expert.

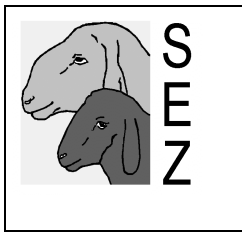
Les experts qui prennent du retard pour l'inspection à la ferme doivent être rappelé de ceci par l'éleveur.

Les ventes d'animaux doivent être annoncées par poste ou e-mail avec le formulaire au service du herd-book en indiquant le numéro (8 chiffres) attribué par la BDTA resp. le numéro PSR (notification de déplacement). Il faut également annoncer tous les abattages d'animaux d'élevage inscrits provisoirement ou définitivement dans le herd-book.

E Certificats d'ascendance et de performance (CAP)

Pour toute une inscription provisoire et/ou définitive au herd-book, l'éleveur reçoit un certificat d'ascendance et de performance (CAP) gratuit. Les certificats actualisés contiennent toutes les données importantes telles que les descendants, les résultats de l'évaluation, la reconnaissance dans le herd-book, etc. et peuvent en tout temps être commandés auprès du service du herd-book (contre une taxe – voir fiche technique 4).

Ne sont reconnues que les inscriptions imprimées sur les papiers originaux, dotées du timbre original et signées par le service du herd-book.



Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine

Tests et contrôles de performance

A Appréciation par l'extérieur

Le jugement de conformation est effectué comme pour les autres races de moutons suisses et se base sur les trois critères suivants:

Type: caractéristiques de la race et du sexe, impression générale, forme du corps
Aplombs: membres, position et allure
Laine: rendement, qualité, finesse

Pour une description détaillée, veuillez consulter le standard de la race et les objectifs d'élevage du mouton d'Engadine.

Les évaluations ne sont valables que si elles ont été effectuées par l'expert habilité, son suppléant ou la commission d'experts (lors de marchés-concours).

Première évaluation

Les jeunes brebis et béliers peuvent être évalués pour la première fois à partir de 4 mois révolus.

Deuxième évaluation

La deuxième évaluation (à l'exception de la laine) peut avoir lieu au plus tôt 9 mois après la précédente.

B Fécondité des brebis

La fécondité est calculée à l'aide d'une **formule de prolificité** sur la base des naissances annoncées. Cette formule tient compte d'un âge du premier agnelage de 17 mois et d'un intervalle entre les agnelages de 8 mois. A chaque nouvelle naissance inscrite, la formule est recalculée. Sur le certificat d'ascendance et de performance (CAP) figure la fécondité exprimant la performance individuelle et la performance des ancêtres maternels.

Les brebis qui ont donné au moins 12 agneaux dans les premiers 5 ans recevront une **distinction** spéciale dans le herd-book et leur CAP. Sont considérés tous les agneaux (sauf les avortements et les fœtus momifiés) des brebis de 5 ans, plus 2 mois maximum (limite de tolérance).

C Parents de béliers reproducteurs

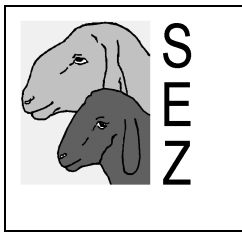
Les parents de jeunes béliers admis provisoirement dans le herd-book doivent satisfaire à des exigences plus élevées : seuls les agneaux mâles qui proviennent de parents reconnus comme parents de béliers reproducteurs (statut G accouplement dirigé) peuvent être gardés pour la sélection. La reconnaissance comme parents de béliers reproducteurs peut avoir lieu au plus tôt lors du premier jugement de conformation. La reconnaissance peut être retirée lorsque les conditions ne sont plus remplies.

Appréciation par l'extérieur: la note de conformation des béliers et des brebis ne doit pas être inférieure de 2 unités par rapport à la note maximale et celle de la laine de 3 unités. Les brebis nées après le 1^{er} avril 2006 ne doivent pas présenter de blanc.

D Performance d'élevage

L'AME encourage les exploitations à participer volontairement au contrôle de performance d'élevage en leur mettant à disposition des balances à aiguille et des harnais. Tous les membres de l'AME dont les animaux sont inscrits au herd-book peuvent participer au relevé : celui-ci sert d'outil de sélection et de contrôle pour l'éleveur et de documentation de la race. Le déroulement détaillé est décrit dans le règlement des contrôles de performance pour moutons d'Engadine.

Le poids est mesuré à la naissance, après 30 jours et, si possible, après 120 jours. L'AME assume le dépouillement des données et calcule les performances individuelles et les performances moyennes par animal par rapport au sexe, à la taille de la portée, etc. Les éleveurs reçoivent les résultats de leurs évaluations.



Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine

Prix / commerce

A Taxes

<u>Performance</u>	<u>Membre AME</u>	<u>Non-membre AME</u>
Admission au herd-book des animaux aptes à la reproduction (certificat d'ascendance compris)	gratuit	Fr. 10.- /animal
Jugement de conformation (appréciation par l'extérieur)		
- Première évaluation (y compris certificat)	gratuit	gratuit
- Deuxième évaluation (sans trajet extraordinaire)	gratuit	gratuit
Certificat d'ascendance et de performance (CAP)	Fr. 5.-/certificat	Fr. 10.-/certificat
- en cas d'un changement de détenteur	gratuit	gratuit

B Prix de référence pour les animaux figurant au herd-book

Le détenteur peut en principe librement définir les prix. Toutefois, la vente d'animaux reproducteurs à des prix de dumping (p. ex. prix d'abattage) peut porter préjudice aux intérêts de tous les éleveurs de l'AME. L'AME recommande, pour des animaux reproducteurs de qualité, bien alimentés et soignés, les prix de référence suivants:

- Agneaux jusqu'à l'âge de 10 mois	Fr. 7.- par kg de poids vif (possibilité de définir un prix forfaitaire suivant l'offre et la demande)
- Animaux reproducteurs dès 10 mois	dès Fr. 300.-
- Béliers reproducteurs	prix libre

Lors de la remise de l'animal, l'acheteur doit recevoir les documents suivants:

- Document d'accompagnement pour animaux à onglons entièrement rempli
- Certificat d'ascendance et de performance (CAP)
- Indication des agnelages non mentionnés dans le certificat d'ascendance
- Indication d'une éventuelle gestation, y compris nom et numéro du bélier

C Bourse des moutons d'Engadine

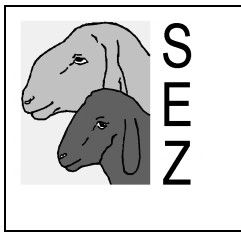
Pour promouvoir la diffusion des moutons d'Engadine, l'AME offre une bourse de moutons gratuite pour les acheteurs et vendeurs intéressés.

Le placement des béliers est assumé par le service du herd-book (évaluation des croisements consanguins).

Marché à suivre: L'éleveur annonce au bureau de la bourse les femelles qu'il veut vendre. Le bureau établit et actualise une liste des animaux en vente et la met à la disposition des personnes intéressées. Elle est régulièrement publiées dans des médias spécialisés. La bourse ne peut pourtant pas garantir le succès du placement.

Bourse des moutons d'Engadine:	Paul Stutz, Melchenbühlweg 6, 3006 Berne	Tél.: 031/931 67 44
--------------------------------	--	---------------------

www.engadinerschaf.ch: La bourse des moutons sur notre site Internet vous permet de vendre vos animaux d'élevage encore plus facilement. Passez vous-même des annonces pour la vente de vos animaux d'élevages ou d'autres produits. Le service est gratuit.



Association suisse d'élevage du mouton d'Engadine

Publications et informations importantes

Titres

Auteur, année de publication, nombre de pages à commander auprès de

Le mouton d'Engadine - robuste et prolifique

AME, 2004, prospectus, 4 pages A4

AME

Viande du mouton d'Engadine – un produit exquis

AME, 2004, dépliant, A4

AME

Règlement de pesage pour moutons d'Engadine

AME, 2004, 1 page

AME

Fiches techniques 1 - 5 : Organisation, élevage, contrôle de performance, prix

AME, 2004, 5 pages

AME

Tabelle de race du mouton d'Engadine

PSR/AME, 2000, portrait du mouton d'Engadine sur un panneau résistant aux intempéries (Fr. 5.-)
AME/PSR

www.engadinerschaf.ch

Le site Internet de l'AME propose des informations et événements liés aux moutons d'Engadine, une bourse aux animaux d'élevage où l'on trouve également d'autres produits, ainsi que des communications et un contrôle d'effectif.

Adresses:

PSR: PRO SPECIE RARA, Unter Brüglingen 6 4052 Basel

Tél.: 061 / 545 99 11

AME: Käthi Krähenbühl, Rehhag 332,5046 Walde, rehhag@gmail.com

Tél.: 062/ 777 04 63